



Centre de consultation  
et de formation contre  
la traite des personnes  
et l'exploitation sexuelle

**Exploitation des données du Bureau  
national d'enregistrement des  
déclarations contre la traite des êtres  
humains et l'exploitation – Année 2022**

# Le Bureau national d'enregistrement des déclarations d'ACT212 contre la traite des êtres humains et l'exploitation

## Le Bureau national d'enregistrement des déclarations est:

- Un service facile d'accès pour les personnes souhaitant communiquer des informations concernant la traite d'êtres humains ou des situations d'exploitation
- Un interlocuteur pour les administrations de tous les cantons, municipalités et villes
- Une structure qui met en réseau, dans toute la Suisse, les administrations, organisations d'aide aux victimes et ONG dont les services peuvent être proposés par son intermédiaire

## Contact

**Association ACT212**  
3000 Berne  
[www.act212.ch/fr](http://www.act212.ch/fr)

### Coordinatrice du Bureau national d'enregistrement des déclarations

Nathalie Rahel Guex  
nathalie.guex@act212.ch  
Tél. +41 76 397 85 45

## Le Bureau national d'enregistrement des déclarations a pour objectifs:

- d'identifier davantage de victimes de la traite d'êtres humains et de l'exploitation sexuelle
- de garantir une protection complète pour les victimes
- d'obtenir que les coupables soient réellement punis

## Pour contacter le Bureau d'enregistrement des déclarations:

**Numéro d'appel: 0840 212 212**  
Du LU au VE, de 10 à 18 heures

### Déclaration en ligne:

[www.act212.ch/fr/hotlinenational](http://www.act212.ch/fr/hotlinenational)

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations réceptionne également les déclarations anonymes.



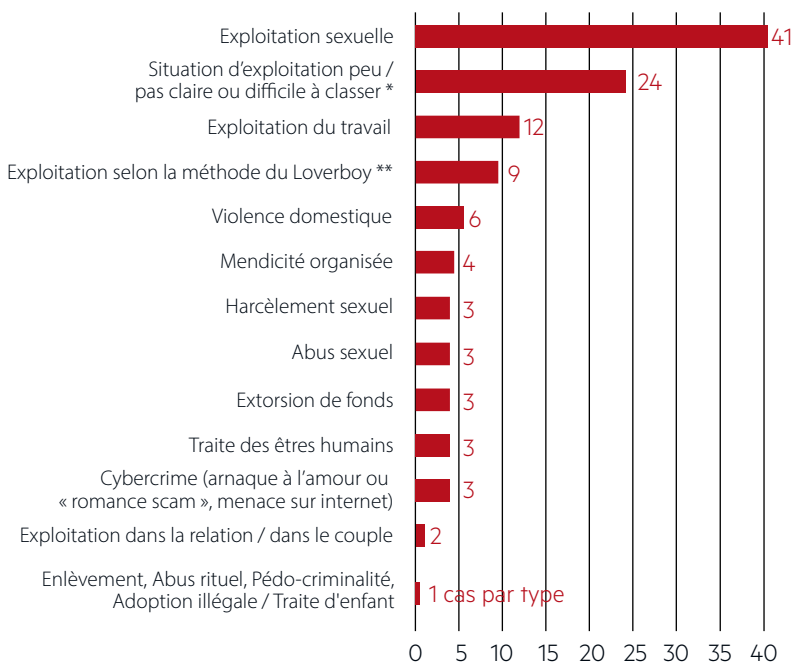
Insérer le QR code sur le site  
Web du bureau d'enregistrement  
des déclarations

# Faits et chiffres

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations a été ouvert le 18 octobre 2015 et jusqu'à la fin de la l'année 2022, 590 déclarations ont été traitées, pour 694 personnes concernées. En mars 2022, nous avons réceptionné la 500<sup>e</sup> déclaration avec un total de 570 personnes concernées. Cette année, nous avons reçu 118 déclarations impliquant un total de 139 personnes concernées. On pourra donc se remémorer une année record.

Le grand nombre de réfugiés d'Ukraine en Suisse a également eu un impact sur le Bureau d'enregistrement des déclarations. Au total, 21 déclarations liées à la guerre en Ukraine ont été reçues. Afin de pouvoir les traiter dans l'intérêt des personnes concernées, nous avons engagé une traductrice ukrainienne.

## Types de cas d'exploitation signalés



\* Les situations qui ne peuvent pas être clairement attribuées à une catégorie sont enregistrées comme « peu / pas claires ». Cela peut être le cas, par exemple, lorsqu'une personne non impliquée rapporte une observation. Il est également possible qu'une déclaration en ligne totalement anonyme soit reçue, dans laquelle aucune question ne peut être posée. En règle générale, les déclarations concernées peuvent être traitées ultérieurement malgré le manque de clarté.

\*\*Ce qu'on appelle la méthode du « loverboy » est une méthode de recrutement où le criminel fait croire à une relation amoureuse avec la victime afin de l'isoler puis de l'exploiter. Dans le cas des déclarations enregistrées dans cette catégorie, le « recrutement » a également eu lieu en Suisse en plus de l'exploitation signalée.

## Déclaration de soupçon d'un client de prestations sexuelles tarifées

**Un client fait une déclaration via le formulaire anonyme.** Après plusieurs visites dans un établissement, il soupçonne que les femmes souvent changeantes, qui parlent à peine un mot d'allemand, ne sont pas des travailleuses indépendantes, mais doivent dépendre d'un proxénète. Il a appris des femmes qu'elles travaillaient également sans préservatif et qu'elles devaient parfois consommer de la drogue avec les acheteurs de sexe. Si elles ne veulent pas participer, elles seront mises à la rue. **Il soupçonnait également que dans ce bordel, des personnes et pour partie des enfants étaient victimes de traite. Nos partenaires de la police spécialisée connaissaient les lieux et ont enquêté.**

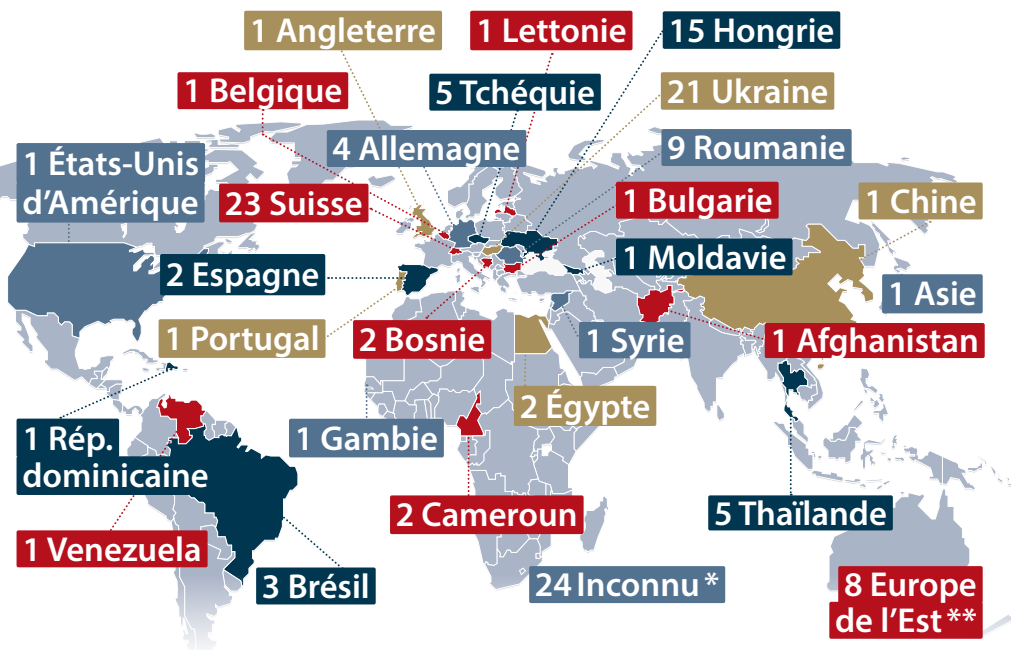
## Soupçon de Loverboy

**Une grand-mère nous contacte** car elle craint **que sa petite-fille ne soit tombée entre les mains d'un Loverboy.** Comme toujours, nous demandons qu'un des parents ou tuteur nous contacte directement. Le père appelle, explique la situation et comme l'histoire avec le petit ami de la fille et Loverboy présumé était déjà critique, **la police a été appelée. L'auteur était déjà recherché par la police pour d'autres crimes et a pu être arrêté.** Il a été conseillé au père de contacter le centre cantonal d'aide aux victimes afin d'obtenir une aide supplémentaire pour lui et sa fille.

Exemples de  
déclarations  
reçues – rendues  
anonymes

# 139 personnes concernées déclarées

## Origine des personnes concernées déclarées\*



\* Nous avons en plus de cela reçu des déclarations concernant 24 personnes dont les origines ne sont pas claires (par exemple, des observations de tiers).

\*\* Nous avons créé cette année la catégorie Europe de l'Est car beaucoup de personnes concernées n'ont pas pu être classées précisément dans leurs pays respectifs, mais pouvaient être identifiées comme originaires d'Europe de l'Est.

## Sexe des personnes concernées

84	Féminin
12	Masculin
1	Transsexuel
42	Inconnu*

## Âge des personnes concernées

12	Mineure
98	Majeure
29	Inconnu/peu clair

\* les déclarations qui concernent plusieurs personnes sont également classées comme Inconnu.

# 118 déclarations

## À propos des déclarations :

Les personnes qui contactent le Bureau national d'enregistrement des déclarations le font pour différents motifs. Même s'il n'est pas toujours possible de les catégoriser, on peut néanmoins constater que les prises de contact concernent en principe: **les déclarations ou bien indices ou observations faites par des tiers (non impliqués), les conseils à l'intention des personnes concernées ou de leur entourage et les demandes de renseignements des administrations ou spécialistes au sujet de cas spécifiques.** Déclaration ne veut pas dire cas confirmé.

## Tableau comparatif du nombre de déclarations : 2015 à 2022

2015/2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
51	94	95	101	63	79	118

### Les déclarantes et déclarants

30	Personnes directement concernées
26	Particuliers (p.ex. un(e) passant(e) ou voisin(e))
19	Clientèle de prestations sexuelles tarifées
17	Proches ou amis / connaissances de la personne concernée
14	Travailleurs:euses sociaux: ales, umôniers:ères et conseillers:ères
7	Déclarant(e)s anonymes
3	Personnel du secteur de la santé
2	Membres d'une administration

### Provenance des déclarants

25	ZH
20	BE
10	LU
6	BS
6	AG
5	Suisse (canton non précisé)
4	SZ
3	SG
2 par canton	BL, FR, SO, VD, VS
1 par canton	AI, GE, GR, NW, SH, TG, TI

**!** Depuis le début de la campagne de la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) le 21 septembre 2021 pour sensibiliser les clients de prestations sexuelles tarifées, **les déclarations de clients sont passées de 2,3% au cours des 6 premières années à 16,9%**. Ces déclarations ont pour la plupart été transmises à la police spécialisée.

\* 13 déclarations provenaient de personnes dont nous ne connaissons pas les origines ou 9 qui proviennent de l'étranger : 3 en provenance d'Allemagne, un de chaque provenant d'Afghanistan, d'Égypte, de Turquie, du Liban, du Portugal et des États-Unis



## Mode de réception des déclarations

---



**36 déclarations** par  
formulaire web



**30 déclarations** sur  
sur la ligne d'appel  
0840 212 212



**52 déclarations**  
directement auprès d'ACT212  
(par e-mail, appel ou en personne)

## Qu'implique le triage des déclarations ?

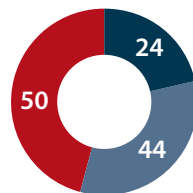
---

Après leur réception, les déclarations sont triées. S'il s'agit d'un indice reçu de manière **anonyme** ou si la personne déclarante donne son accord pour cela, **le contenu de la déclaration sera transmis à la police spécialisée. Les personnes concernées ou leur entourage seront**, en cas d'accord et si cela est possible, **directement dirigés vers les centres de consultation adaptés**. Si la personne déclarante ne souhaite pas cette démarche, ACT212 recommande les services régionaux existants ou d'autres offres adaptées. Une autre option pour la personne déclarante consiste à recontacter ACT212 une nouvelle fois par la suite. Dans ce cas, sur le plan statistique, seul le premier contact est enregistré comme déclaration.

*\* Une déclaration qui n'est pas assez claire ne sera pas transmise. D'autres déclarations qui ne sont pas transmises sont, par exemple, les consultations initiales avec des informateurs qui ne souhaitent pas (encore) faire de déclaration après cette consultation ou ne souhaitent pas (encore) être mis en réseau.*

## Tri des déclarations

---



■ Recommandations ou mise en relation avec centre de consultation / aide aux victimes / refuge

■ Transmission aux services de police

■ Premier conseil / Déclaration pas (encore) transmise\*

## Choix de l'anonymat

---



**47%** Ne souhaitent  
pas garder l'anonymat



**34%** Anonymat seule-  
ment vis-à-vis de tiers



**19%** Anonymat complet  
(aussi vis-à-vis d'ACT212)

## Soupçon d'exploitation par le travail – BTP

**Un Ukrainien directement concerné et deux collègues** travaillaient pour un employeur suisse depuis l'été. Au mois de décembre, cependant, **le déclarant n'avait encore reçu qu'une fraction de son salaire**. Lorsqu'il interrogeait le patron sur le montant manquant, qui lui était dû en vertu du contrat, il se voyait rebuté avec des excuses douteuses. Comme il avait très peur de se retrouver sans emploi, il a continué à travailler jusqu'à la fin de l'année. Nous avons transmis cette déclaration au centre d'aide aux victimes compétent. **Comme la situation s'est fortement aggravée, la police a été appelée et a poursuivi la situation d'exploitation avec le bureau du procureur.**

## Déclaration de soupçon d'exploitation sexuelle et d'exploitation d'une réfugiée

**Une hôtesse nous appelle** et nous signale que **la jeune Ukrainienne** qui vit avec elle **cherchait un emploi sur Facebook**. Elle a été contactée par un homme qui cherchait **une femme de ménage personnelle**. Dans l'échange de mails, il est rapidement devenu clair que l'homme avait également d'autres souhaits, il a par exemple aussi proposé de payer pour des massages. Heureusement, la jeune femme a décliné l'offre. Grâce à cette déclaration, **l'homme a été identifié et averti par la police ; il avait déjà un casier judiciaire.**